

Compte rendu du Conseil municipal du 10 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 avril 2019, s'est réuni publiquement, à partir de 21 heures, en mairie (Salle du Conseil) sous la présidence de M. Dominique LEPARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Dominique LEPARRE Maire, Mme Florelle PRIO Adjointe, M. Kévin CUVILLIER Adjoint, Mme Nessrine MENHAOUARA Adjointe, M. Christian OURMIERES Adjoint, M. Martin LOLO Adjoint, Mme Michèle VASIC Adjointe, M. Arnaud GIBERT Adjoint, Mme Catherine PINARD Adjointe, Mme Françoise SALVAIRE Adjointe, Mme Nadia AOUCHICHE Adjointe, M. Pierre BORDAS Conseiller municipal, M. Raymond AYIVI Conseiller municipal, M. Philippe NOEL Conseiller municipal, Mme Catherine VACHIA Conseillère municipale, M. Khalid EL FARA Conseiller municipal, M. Abdellah WAKRIM Conseiller municipal, Mme Sidikatou GERALDO Conseillère municipale, M. Gilles REBAGLIATO Conseiller municipal, Mme Laetitia HIVERT Conseillère municipale, Mme Marjorie NOEL Conseillère municipale, M. Laurent PEAUCELLIER Conseiller municipal, M. Malik BENIDIR Conseiller municipal, M. Jérôme RAGENARD Conseiller municipal, Mme Sophie STENSTROM Conseillère municipale, M. Michel CAMPAGNAC Conseiller municipal, Mme Maria Manuela GAUTROT Conseillère municipale

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Luc LANTENOIS a donné pouvoir à M. Dominique LEPARRE
M. Lionel HOUSSAYE a donné pouvoir à M. Arnaud GIBERT
M. Jean-Marc RENAULT a donné pouvoir à M. Kévin CUVILLIER
Mme Célia ABDEDAIM a donné pouvoir à Mme Laetitia HIVERT
Mme Evelyne HEYMAN a donné pouvoir à M. Laurent PEAUCELLIER
Mme Aicha DE HULSTER a donné pouvoir à M. Jérôme RAGENARD
M. Olivier REGIS a donné pouvoir à M. Malik BENIDIR
M. Mohand GHILAS a donné pouvoir à Mme Marjorie NOEL

La secrétaire de séance : Mme Nadia AOUCHICHE

Intervention liminaire de M. le Maire :

« Gilbert Trouvé nous a quittés samedi 23 mars dans sa 74e année emporté par la maladie.

C'est bouleversé que j'ai appris la nouvelle tant nos relations étaient fortes, empreintes de fraternité et d'amitié.

Gilbert a exercé deux mandats municipaux de 1995 à 2008. L'un auprès de notre regretté Jacky Leser, alors maire de Bezons et auprès duquel j'occupais la fonction de premier adjoint. Puis lors de mon premier mandat de maire, en tant qu'adjoint aux sports.

C'est ensemble que nous avons impulsé une politique forte visant à développer l'accès aux sports pour tous. C'est aussi ensemble que nous avons déjà pensé à moderniser nos équipements sportifs en remplaçant les plus vétustes d'entre eux.

Gilbert était un homme de conviction. Au-delà des valeurs du sport nous partageons cette même volonté

de changer la société.

J'imagine la tristesse de tous ces Bezonnais qui l'ont côtoyé. Gilbert était de ces militants pleinement convaincus que l'émancipation humaine et les valeurs de solidarité passaient également par la pratique sportive.

C'est très triste que je m'associe au chagrin de toute sa famille et de tous ses amis sportifs et plus particulièrement aux membres de l'Amicale des Internationaux Français de Canoë-Kayak. Et si vous le voulez bien, nous respecterons un moment de recueillement en pensant à sa mémoire. Merci»

Une minute de silence est respectée.

Dossier 1 - Approbation du PV du CM du 20 février 2019

Sur le rapport de M. LEPARRE

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

APPROUVE le procès verbal de la séance du conseil municipal du 20 février 2019.

Dossier 2 - Motion de soutien à la population retraitée de Bezons

Sur le rapport de M. LEPARRE,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

**Ne participent pas au vote : 2
M. WAKRIM, M. REBAGLIATO**

Émet le vœu suivant :

« **CONSIDÉRANT** que la population retraitée fait face à la non revalorisation des pensions au niveau du coût de la vie depuis plus de 6 ans,

CONSIDÉRANT l'augmentation en 2018 de 25 % du montant de la Contribution Sociale Généralisée pour des millions de retraités.

CONSIDÉRANT que cette situation contribue à l'appauvrissement de la population âgée de la commune de Bezons et entraîne notamment une hausse des demandes d'aide sociale auprès du CCAS.

CONSIDÉRANT que cette situation pèse lourdement sur la capacité financière de nombreux retraités qui doivent repousser leurs dépenses de santé et contribue ainsi à la dégradation de leur état physique et sanitaire.

CONSIDÉRANT que cette situation aggrave l'isolement des retraités qui n'ont plus les moyens de fréquenter les équipements de sociabilité et de loisirs adaptés à leurs besoins.

CONSIDÉRANT que cette situation réduit les capacités matérielles d'action des retraités valides en faveur des activités bénévoles au bénéfice de la collectivité et notamment de la solidarité avec les plus démunis.

Le Conseil Municipal de la commune de Bezons réuni en séance ordinaire ce mercredi 10 avril 2019,

DÉNONCE la situation économique et sociale faite à la population retraitée

DEMANDE au gouvernement la prise de mesures d'urgence et notamment l'abrogation de l'augmentation de la CSG sur les pensions de retraite ainsi que leur revalorisation conséquente en faveur de l'ensemble des 17 millions de retraités.

DIT que la présente motion sera adressée à Monsieur Le Premier Ministre et à Madame la Ministre des Solidarités et de la Santé. »

Dossier 3 - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes – édition 2019

Sur le rapport de Mme HIVERT,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

PREND ACTE de la communication du rapport annuel 2018 présenté sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Dossier 4 - Budget Primitif Ville 2019

Sur le rapport de M. OURMIERES,

Le Conseil Municipal,

A la majorité des votes exprimés

Nombre de voix pour : 26

Nombre de voix contre : 6

Mme HEYMAN, Mme DE HULSTER, M. PEAUCELLIER, M. RAGENARD, Mme STENSTROM, M. CAMPAGNAC

Nombre d'abstention : 3

M. NOEL, Mme NOEL, M. GHILAS

ADOpte le budget primitif 2019 de la commune dont les crédits sont établis par chapitre et qui se montent à :

- en investissement : 12 624 593 €

Procès-verbal du conseil municipal du 10 avril 2019

- en fonctionnement : 50 468 861 €
- soit toutes sections confondues 63 093 454 €

ADOpte Les pièces annexes du budget

FIXE le montant maximum des emprunts à 3 000 000 €

à l'**Unanimité** ,

AUTORISE le versement des subventions et participations aux associations, telles qu'annexées au budget.

Dossier 5 - Fixation des taux de fiscalité directe locale pour 2019

Sur le rapport de **M. OURMIERES**,

Le Conseil Municipal,

A la majorité des votes exprimés

Nombre de voix pour : 31

Nombre de voix contre : 1

M. CAMPAGNAC

Nombre d'abstentions : 3

M. NOEL, Mme NOEL, M. GHILAS

• **FIXE** ainsi qu'il suit les taux des trois taxes locales :

◦ Taxe d'habitation : 16,99%

◦ Taxe sur le Foncier Bâti : 18,50%

◦ Taxe sur le Foncier Non Bâti : 86,37%

• **FIXE** à 20% la majoration de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale

Dossier 6 - Création et modification des Autorisations de Programme-crédit de Paiement (APCP)

Sur le rapport de **M. OURMIERES**,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

- **APPROUVE** les créations et modifications d'Autorisations de Programme/ Crédits de paiement tels que détaillés ci-après

	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	TOTAL AUTORISATION DE PROGRAMME
Reconstruction du Gymnase Coubertin	475 000 €	1 205 000 €	4 055 000 €			5 735 000 €
Réalisation du Stade des Berges		1 000 000 €	3 800 000 €			4 800 000 €
renouvellement des véhicules techniques de la propreté		150 000 €	150 000 €	200 000 €	70 000 €	570 000 €

- **AUTORISE** les reports de Crédits de Paiement sur l'année N+1 automatiquement

Dossier 7 - Budget Assainissement 2019 : affectation provisoire du résultat de fonctionnement 2018

Sur le rapport de M. OURMIERES,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

DÉCIDE d'affecter provisoirement, par anticipation au vote du Compte Administratif 2018, l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2018 de la manière suivante :

- | | | |
|---|------------------------------------|--|
| • | Section d'investissement : | 323 253,12 € au compte de recettes 1068 |
| • | Section de fonctionnement : | 102 660,49 € au compte de recettes 002 |

DIT que le résultat d'investissement est repris à hauteur de 209 239,92 € au compte de dépenses 001

DIT que si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montant reportés par anticipation, le Conseil Municipal devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant l'approbation du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2019

Dossier 8 - Budget primitif Assainissement 2019

Sur le rapport de M. OURMIERES,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

APPROUVE le budget primitif annexe d'assainissement pour l'année 2019 tel que présenté en annexe et qui s'équilibre comme suit :

- En fonctionnement : 572 660,49 €
- En investissement : 624 913,61 €
- soit au total 1 197 913,61€

Dossier 9 - Fixation de la redevance Assainissement 2019

Sur le rapport de M. OURMIERES,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

FIXE le montant de la redevance d'assainissement pour 2019 à 0,3401 €/m³

Dossier 10 - Fixation du nombre et de la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine

Sur le rapport de M. LEPARRE,

Le Conseil Municipal,

A la majorité des votes exprimés

Nombre de voix pour : 31

Nombre de voix contre : 3

M. NOEL, Mme NOEL, M. GHILAS

Ne participent pas au vote : 1

M. CAMPAGNAC

DÉCIDE de fixer à 92 le nombre de sièges au sein du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération nouvellement créé.

DÉCIDE que ces sièges seront répartis comme suit :

	Population municipale 2016	Nbre conseillers
Aigremont	1 090	1
Bezons	28 976	8
Carrières sur Seine	15 275	4

Chambourcy	5 657	2
Chatou	31 134	8
Croissy sur Seine	9 887	3
Houilles	31 689	8
Le Mesnil le Roi	6 276	2
Le Pecq	15 880	4
Le Port Marly	5 493	2
Le Vésinet	16 047	4
L'Etang la Ville	4 539	2
Louveciennes	7 144	2
Maisons Laffitte	23 470	7
Mareil-Marly	3 486	1
Marly le Roi	16 147	5
Montesson	15 277	4
Saint Germain- Fourqueux	44 008	12
Sartrouville	52 648	13
TOTAL	334 123	92

Dossier 11 - Modification et création de tarifs dentaires dans le cadre de la nouvelle convention nationale dentaire 2018 - 2023

Sur le rapport de Mme PRIO,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

FIXE les tarifs dentaires tels qu'annexés applicables dès le caractère exécutoire de la présente délibération

DIT que les autres tarifs dentaires demeurent inchangés

Dossier 12 - Demande de subvention auprès de l'État dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour le financement de la construction du stade des Berges de Seine

Sur le rapport de Mme PRIO,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

Nombre d'abstention : 5

Mme HEYMAN, Mme DE HULSTER, M. PEAUCELLIER, M. RAGENARD, Mme STENSTROM

- **DÉCIDE** de solliciter auprès de l'État l'attribution des subventions les plus larges possibles dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour le financement de la construction du stade des Berges de Seine

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte y afférent.

Dossier 13 - Signature d'un protocole transactionnel entre la Commune de Bezons et la SMACL pour l'indemnisation de la destruction du gymnase Pierre de Coubertin suite à un incendie.

Sur le rapport de Mme SALVAIRE,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

- **APPROUVE** la signature d'un protocole transactionnel ci-annexé pour l'indemnisation de la commune au titre du préjudice subi pour la destruction par incendie du gymnase Pierre de Coubertin
- **AUTORISE** M. le Maire à le signer ainsi que tout acte y afférent.

Dossier 14 - Échange foncier Commune de Bezons / AB Habitat dans le cadre de la reconstruction d'un gymnase, en remplacement du gymnase Pierre de Coubertin

Sur le rapport de Mme SALVAIRE,

Le Conseil Municipal,

A la majorité des votes exprimés

Nombre de voix pour : 32

Nombre de voix contre : 3

M. NOEL, Mme NOEL, M. GHILAS

APPROUVE la désaffectation des parcelles AH 621a, AH 622a, AH 624a, AH 838, AH 848, AH 851 et AH 856a,

APPROUVE l'échange foncier Commune de Bezons - AB-Habitat portant sur les parcelles suivantes :

- AH 620a de 1 651 m² cédée par AB-Habitat à la Commune de Bezons
- AH 621a, AH 622a, AH 624a, AH 838, AH 848, AH 851 et AH 856a pour une superficie totale de 2 500m² cédées par la Commune de Bezons à AB-Habitat,

DIT que cet échange s'effectuera moyennant le paiement par AB-Habitat à la Commune de Bezons d'un montant de 42 540 euros,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les actes notariés et tout document y afférent.

Dossier 15 - Demandes de subventions auprès de l'ensemble des financeurs publics pour la reconstruction d'un gymnase, en remplacement du gymnase Pierre de Coubertin

Sur le rapport de Mme SALVAIRE,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

- **SOLLICITE** les subventions les plus larges possibles auprès de l'ensemble des financeurs publics, pour la reconstruction du gymnase Pierre de Coubertin,
- **AUTORISE** son Maire à signer tous actes y afférents.

Dossier 16 - Délégation de service public pour la création et l'exploitation d'un réseau urbain - Attribution de la concession pour la création et l'exploitation d'un réseau de chauffage urbain sur la ville de Bezons

Sur le rapport de M. LEPARRE,

Le Conseil Municipal,

A la majorité des votes exprimés

Nombre de voix pour : 34

Nombre de voix contre : 1

M. CAMPAGNAC

- **APPROUVE** la désignation de la société DALKIA en tant que titulaire de la délégation de service public de type concession, pour la création et l'exploitation d'un Réseau de Chauffage Urbain pour une durée de 22 ans à compter de la signature de la convention de délégation de service public,
- **APPROUVE** les termes de la convention de délégation de service public ci-annexé
- **AUTORISE** le Maire à la signer ainsi que tout document y afférent
- **AUTORISE** la commune à percevoir les redevances annuelles pour l'occupation du domaine public et les frais de gestion et de contrôle, conformément à l'article 48 de la convention de délégation de service public.
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet des modalités de transmission et de publication prévues à l'article L 2131-1 du Code général des Collectivités territoriales ainsi que d'une publication dans un périodique local.

Dossier 17 - Opération de rénovation urbaine des Bords de Seine - Déclassement et cession de la parcelle AK 920 en faveur de SEQUANO Aménagement

Sur le rapport de Mme PRIO,

Le Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT qu'en application des dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales , « lorsqu'il y a partage égal des voix et sauf cas de scrutin secret, la voix du président est prépondérante »,

CONSIDÉRANT que le vote a eu lieu au scrutin public

CONSIDÉRANT que le Président a voté favorablement,

A la majorité des votes exprimés

Nombre de voix pour : 17 (avec voix prépondérante du Président)

Nombre de voix contre : 17

M. CUVILLIER, Mme MENHAOUARA, Mme VASIC, M. NOEL, Mme VACHIA, M. RENAULT, M. WAKRIM, M. REBAGLIATO, Mme ABDEDAIM, Mme HIVERT, Mme NOEL, Mme HEYMAN, Mme DE HULSTER, M. PEAUCELLIER, M. RAGENARD, Mme STENSTROM, M. GHILAS

Nombre d'abstention : 1

M. CAMPAGNAC

APPROUVE le déclassement du domaine public communal de la parcelle cadastrée section AK numéro 920 pour une superficie de 331m², telle qu'elle apparaît dans le plan ci annexé

APPROUVE le transfert de propriété à titre d'apport en nature de la parcelle AK920, au profit de SÉQUANO Aménagement, moyennant le prix de UN EURO (1,00 EUR),

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférent.

A la demande de madame Menhaoura et conformément aux dispositions de l'article 24 du règlement intérieur du Conseil Municipal, Monsieur le Maire prononce une suspension de séance à 23 heures.

23h45 Reprise de la séance.

Dossier 18 - Opération de rénovation urbaine des Bords de Seine – Déclassement de la parcelle AK 231

Sur le rapport de Mme PRIO,

Le Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT qu'en application des dispositions de l'article L 2121-21 du Code général des Collectivités Territoriales, le vote a lieu au scrutin secret lorsqu'un tiers des membres présents le réclame,

CONSIDÉRANT que plus d'un tiers des membres présents réclame le vote au scrutin secret,

CONSIDÉRANT que Madame Florelle Prio et Monsieur Kevin Cuvillier sont désignés en qualité d'assesseur au bureau de vote

CONSIDÉRANT que le vote se déroule au scrutin secret et qu'en application des dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés,

CONSIDÉRANT qu'après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 35 (trente-cinq)

Nombre de bulletins blancs ou nul :1 (un)

Nombre de suffrages exprimés : 34 (trente-quatre)

Majorité absolue :18 (dix-huit)
Nombre de Votes Pour : 17 (dix-sept)
Nombre de Votes Contre : 17 (Dix-sept)

N'ayant pas obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le déclassement de la parcelle AK 231 n'est pas adopté.

Dossier 19 - Opération de rénovation urbaine des Bords de Seine – Déclassement des parcelles AK 551, AK 575, AK 577, AK 876, AK 880, AK 921 et AK 923 en faveur de SEQUANO Aménagement

Sur le rapport de Mme PRIO,

Le Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT que plus d'un tiers des membres présents réclame le vote au scrutin secret,

CONSIDÉRANT que Madame Florelle Prio et Monsieur Kevin Cuvillier sont désignés en qualité d'assesseur au bureau de vote

CONSIDÉRANT que le vote se déroule au scrutin secret et qu'en application des dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés,

CONSIDÉRANT qu'après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 35 (trente-cinq)
Nombre de bulletins blancs ou nul :1 (un)
Nombre de suffrages exprimés : 34 (trente-quatre)
Majorité absolue :18 (dix-huit)
Nombre de Votes Pour : 17 (dix-sept)
Nombre de Votes Contre : 17 (Dix-sept)

N'ayant pas obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le déclassement du domaine public communal des parcelles cadastrée section AK numéros AK 551 (35 m²), AK 575 (246 m²), AK 577 (87 m²), AK 876 (256 m²), AK 880 (165 m²), AK 921 (58 m²) et AK 923 (61 m²) et leur transfert de propriété ne sont pas approuvés.

Dossier 20 - Déclassement et désaffectation partielle des anciens terrains de tennis situés rue Victor Hugo

Sur le rapport de Mme SALVAIRE,

Le Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT que plus d'un tiers des membres présents réclame le vote au scrutin secret,

CONSIDÉRANT que Madame Florelle Prio et Monsieur Kevin Cuvillier sont désignés en qualité d'assesseur au bureau de vote

CONSIDÉRANT que le vote se déroule au scrutin secret et qu'en application des dispositions de

l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés,

CONSIDÉRANT qu'après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 35 (trente-cinq)
Nombre de bulletins blancs ou nul : 2 (deux)
Nombre de suffrages exprimés : 33 (trente-trois)
Majorité absolue : 17 (dix-sept)

A la majorité des votes exprimés

Nombre de Votes Pour : 16 (Seize)
Nombre de Votes Contre : 17 (Dix-sept)

La désaffectation du domaine public communal des parcelles cadastrées AI 652p et AI 51 et leur déclassement ne sont pas approuvés .

Dossier 21 - Cession partielle des anciens terrains de tennis situés rue Victor Hugo

Monsieur le Maire retire ce point de l'ordre du jour.

Dossier 22 - Demande de subvention auprès de l'ensemble des financeurs publics pour le financement des travaux d'aménagement des locaux destinés à la Police municipale de Bezons

Sur le rapport de M. LEPARRE,

Le Conseil Municipal,

A la majorité des votes exprimés

Nombre de voix pour : 31
Nombre de voix contre : 1
M. CAMPAGNAC

Nombre d'abstention : 3
M. NOEL, Mme NOEL, M. GHILAS

- **SOLLICITE** les subventions les plus larges possibles auprès de l'ensemble des financeurs publics, pour l'aménagement des locaux destinés à la police municipale de Bezons
- **AUTORISE** son Maire à signer tous actes y afférents.

Dossier 23 - Demande de garantie d'emprunt de Logirep pour la transformation de 4 locaux commerciaux en logements PMR situés Allée Jean-Sébastien Bach et Georges Bizet

Sur le rapport de Mme SALVAIRE,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

Article 1 : La commune de BEZONS accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement de l'emprunt d'un montant total de 358 015 € souscrit par LOGIREP auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n°90941 constitué de 2 Lignes du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par LOGIREP dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et des Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à LOGIREP pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et Consignations et l'emprunteur.

Dossier 24 - demande de garantie d'emprunt d'AB-habitat pour l'acquisition de logements située aux 97-99 rue Édouard Vaillant

Sur le rapport de Mme PRIO,

Le Conseil Municipal,

A la majorité des votes exprimés

Nombre de voix pour : 32

Nombre de voix contre : 3

M. NOEL, Mme NOEL, M. GHILAS

Article 1 : La commune de BEZONS accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de deux millions deux-cent-soixante-huit-mille sept-cent-quatre-vingt-seize euros (2 268 796 €) souscrit par la SCIC AB Habitat auprès de la banque ARKEA BANQUE E&I selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°DD13243492.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération. Ce prêt est destiné à l'acquisition en VEFA de 16 logements en location accession au 97-99 rue Édouard Vaillant à Bezons.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des

sommes contractuellement dues par la SCIC AB Habitat, dont elle ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque ARKEA BANQUE E&I, la collectivité s'engage à se substituer à la SCIC AB Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre ARKEA BANQUE E&I et l'emprunteur.

Dossier 25 - Dispositif Caisse des Dépôts et Consignation « Allongement de dette » - Renouvellement de garanties d'emprunts accordées à LOGIREP

Sur le rapport de M. OURMIERES,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

Article 1 :

La commune de Bezons réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur, Logirep, auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

Article 2 :

Les nouvelles caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les Lignes du Prêt Réaménagées à taux révisables indexées sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué auxdites Lignes du Prêt Réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A à ce jour est de 0,75 %;

Article 3 :

La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

Le Conseil Municipal de Bezons s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Le Conseil autorise le Maire à intervenir à l'avenant de réaménagement n°88747 qui sera passé entre la caisse des dépôts et consignations et Logirep.

Dossier 26 - Convention de subventionnement avec l'Union Sportive Omnisports de Bezons (USOB)

Sur le rapport de Mme AOUCHICHE,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

- **APPROUVE** la convention 2019, ci annexée, ayant pour objet de contribuer à l'action de l'USOB qui vise à faciliter l'accès des bezonnais à la pratique du sport, au travers de l'organisation d'actions d'animation et de manifestations, de la formation des cadres sportifs, bénévoles et jeunes talents et de l'acquisition des matériels nécessaires aux activités
- **AUTORISE** le Maire à procéder au versement de la subvention de 270 000 €
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de subventionnement ainsi que tout acte y afférent

Dossier 27 - Convention de subventionnement avec le Comité des Œuvres Sociales du personnel communal (COS)

Sur le rapport de Mme AOUCHICHE,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

APPROUVE la convention 2019, ci annexée, ayant pour objet de contribuer à l'action du Comité des Œuvres Sociales du personnel communal (COS) qui vise à resserrer les liens d'amitié entre le personnel communal, de pratiquer l'entraide, d'organiser des activités sportives et culturelles

AUTORISE M. le Maire à procéder au versement de la subvention de 130 776 €

AUTORISE M. Le Maire à signer la convention de subventionnement ainsi que tout acte y afférent

Dossier 28 - Autorisation de création d'une vacation pour la mission d'écrivain public

Sur le rapport de M. OURMIERES,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un vacataire pour effectuer la mission d'écrivain public pour la période du 1^{er} mai 2019 au 31 décembre 2019 à hauteur de 4 à 6 heures hebdomadaires,

FIXE la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant net de 15 €.

DÉCIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget et d'autoriser M le Maire à signer tous les actes afférents à cette décision.

Dossier 29 - Personnel communal - Approbation du tableau des effectifs au 1er janvier 2019

Sur le rapport de M. OURMIERES,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

ADOPTE le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2019 conformément au tableau ci annexé.

DIT que les dépenses découlant du présent tableau des effectifs seront imputées aux comptes correspondants du Budget Primitif 2019.

Dossier 30 - Personnel communal - Création des emplois permanents de catégorie catégorie A

Sur le rapport de M. OURMIERES,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

APPROUVE la création des emplois de catégorie A conformément au tableau ci annexé

AUTORISE le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53 susvisée, en cas de recherche infructueuse d'un fonctionnaire, pour les emplois figurant au tableau ci annexé

PRÉCISE que les candidats à ces emplois devront être titulaires au minimum d'un diplôme de niveau II (BAC + 3) et/ou d'une expérience professionnelle confirmée en rapport avec le poste visé

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents

Dossier 31 - Personnel communal - Création des emplois permanents de catégorie B et C

Sur le rapport de M. OURMIERES,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

APPROUVE la création des emplois de catégorie B et C conformément au tableau ci annexé

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents

Dossier 32 - Personnel communal - Suppressions d'emplois permanents

Monsieur le Maire indique que ce point est retiré de l'ordre du jour.

Dossier 33 - Personnel communal - Approbation du tableau des effectifs au 1er avril 2019

Sur le rapport de M. OURMIERES,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

ADOPTE le tableau des effectifs au 1^{er} avril 2019 conformément au tableau ci annexé.

DIT que les dépenses découlant du présent tableau des effectifs seront imputées aux comptes correspondants du Budget Primitif 2019

Dossier 34 - Avenant à la convention "Socle commun" entre la commune et le CIG Grande couronne

Sur le rapport de M. OURMIERES,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

DÉCIDE de confier à compter du 1^{er} juin 2019, l'assistance juridique statutaire dans le cadre de la mission d'appui technique indivisible à la gestion des Ressources humaines conformément aux dispositions de l'article 23 IV de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 susvisée, au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Île-de-France,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant à la convention relative à l'exercice des missions figurant à l'article 23-IV de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, concernant la mise en place d'un appui technique indivisible à la gestion des ressources humaines avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Île-de-France qui fixe les modalités de fonctionnement du service Accompagnement Statutaire – Grands comptes, et tous documents s'y rapportant.

Dossier 35 - Adhésion à la centrale d'achat SIPP'n'CO

Sur le rapport de M. OURMIERES,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

APPROUVE l'adhésion à la centrale d'achat « SIPP'n'CO », pour les bouquets suivants :

NUMERO DU BOUQUET	NOM DU BOUQUET
1	PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE
3	TÉLÉPHONIE FIXE ET MOBILE
4	RÉSEAUX INTERNET ET INFRASTRUCTURES
5	SERVICES NUMÉRIQUES DE L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE URBAIN
6	SERVICES NUMÉRIQUES AUX CITOYENS

APPROUVE la convention d'adhésion à la centrale d'achat ;

DÉCIDE de régler, en avril de chaque année, une participation annuelle fixe incluant les frais de gestion administrative (Selon la typologie T1 « *pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à l'exception des syndicats (communautés d'agglomération, communautés de communes...)* de moins de 300 000 habitants » : 0,16 euros par habitant avec un plancher de 300 euros et un plafond de 5 800 euros) ;

DÉCIDE de régler une participation additionnelle selon les choix de bouquets sélectionnés par la Commune (un bouquet = 20 % du montant de la participation fixe).

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette adhésion, notamment la convention d'adhésion et son annexe n°1 relatif à la sélection des bouquets.

Dossier 36 - Attribution de Bourses pour des Projets de jeunes

Sur le rapport de Mme PINARD,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

ATTRIBUT les bourses pour un montant total de 4 560 euros conformément et suivant les modalités prévues dans la note présentée en séance.

DIT que le versement se fera auprès des organismes ou des candidats sur présentation d'une facture au nom du porteur du projet.

Dossier 37 - Convention entre le CCAS, la Commune de Bezons et Noémi Hervouet pour la mise en place d'ateliers d'art-thérapie

Sur le rapport de M. CUVILLIER,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

APPROUVE les termes de la convention ci-annexée,

AUTORISE son Maire ou son représentant à la signer

Dossier 38 - Convention relative à la mise en place d'ateliers de sculpture dans le cadre du Programme de Réussite Éducative de la Ville de Bezons

Sur le rapport de M. CUVILLIER,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

APPROUVE les termes de la convention ci-annexée,

AUTORISE son Maire ou son représentant à la signer

Dossier 39 - Convention entre le CCAS, la Commune de Bezons et la Sauvegarde 95 pour la mise en place de permanences de soutien à la parentalité

Sur le rapport de M. CUVILLIER,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

APPROUVE les termes de la convention ci-annexée,

AUTORISE son Maire ou son représentant à la signer

Dossier 40 - Compte rendu des décisions de gestion courante

Sur le rapport de M. LESPARRE,

Le Conseil Municipal prend acte.

des décisions de gestion courante telles qu'elles figurent dans le tableau suivant :

Numéro décision	Date	Objet	Durée du Contrat	Montant
2019-023	30/01/19	Contrat de maintenance avec la société DICSIT informatique pour le logiciel MICROSOFTS du SSIAD au Centre Municipal de Santé	1 an renouvelable 3 fois	640,50 € TTC
2019-024	30/01/19	Convention LAEP avec la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence du Val d'Oise	2019	1 100,00 €
2019-025	31/01/19	Accord-cadre PA 16/32 LOT 5 MGI – Travaux d'aménagement des locaux de la police municipale sis 18 avenue Gabriel Péri à Bezons 6 Lot n° 5 cloisons, faux -plafonds	-	15 384,20 € HT
2019-026	31/01/19	Accord-cadre PA 16/32 LOT1 CARL CONSTRUCTION – Travaux d'aménagement des locaux de la police municipale sis 18 avenue Gabriel Péri à Bezons – Lot n° 1 maçonnerie, menuiseries extérieures.	-	58 363 € HT
2019-027	31/01/19	PA15-13-AVT1 Avenant N°1 au marché PA 15/13 avec la société MAGELEC	-	-
2019-028	31/01/19	Spectacle "Le cabaret Bernard Dimey" le samedi 09 mars 2019 au sein de la Médiathèque Guy de Maupassant		1 500,00 €
2019-029	04/02/19	Avenant n°1 - AO 18/10 – Lot n° 8 location véhicule de tourisme	48 mois	18 681,60 TTC
2019-030	04/02/19	Avenant n°1 - AO 18/10 - Lot n°1 Location et entretien d'un véhicule "transport de personnes"	60 mois	20543,4 TTC
2019-031	06/02/19	Retrait de la décision n° 2019- 013 du 15 janvier 2019 car même objet que décision n° 2019-006 du 09 janvier 2019	-	-
2019-032	12/02/19	DECISION POUR DEPOT DE PLAINTE POUR VOL DE CARBURANT AU CENTRE TECHNIQUE DE PROXIMITE - 5 RUE JEAN JAURES A BEZONS	-	-
2019-033	13/02/19	Contentieux d'urbanisme-M. SALHI Rabah- 4 rue Rouget de Flisle	-	-
2019-034	13/02/19	PA 18/25 * Entretien par hydro-curage des réseaux communaux privés des eaux usées, des eaux pluviales et des réseaux dans les bâtiments communaux de la ville de Bezons »	1 an renouvelable 1 fois	3 800,00 €
2019-035	15/02/19	Contrat d'hébergement de logiciels CIRIL	1 an renouvelable 4 fois	4 134,00 €
2019-036	21/02/19	Dépôt de plainte pour intrusion, vandalisme et vols - Théâtre Paul Eluard 162 rue Maurice Berteaux à Bezons	-	-

2019-037	21/02/19	Dépôt de plainte pour intrusion et vols - Centre de Loisirs Maternel Jacques TATI sis 126 rue Maurice Berteaux à Bezons	-	-
2019-038	22/02/19	Stage formation insertion jeunes 16-25 ans février 2019	6 jours	3 000,00 €
2019-039	21/02/19	Portant désignation de Maître Julien Brault du cabinet Brault et Cambonie dans le contentieux opposant Mme Maria MARTINS à la commune de Bezons	-	-
2019-040	25/02/19	Convention Association Extremerience - Formation "Affirmation de soi et communication" en direction des 16/25 ans - du 25/02/19 au 01/03/2019 et le 14/03/2019	-	3 000,00 €
2019-041	26/02/19	atelier écriture pass vacances d'Hiver	3 jours	551,00 €
2019-042	25/02/19	Convention de prestation - Anas Alaïli - intervention samedi 16 Mars 2019	1 jour	250,00 €
2019-043	26/02/19	CONVENTION CAF FONDS REEQUILIBRAGE TERRITORIAL	-	18 900,00 €
2019-044	28/02/19	Partenariat Ensemble de clarinettes Bezons-Argenteuil	-	-
2019-045	28/02/19	Prêt Costumes CRD Argenteuil	-	-
2019-046	27/02/19	Approbation avenant n°5 Véhicules à moteur	-	63,05 € + 23,15€
2019-047	07/03/19	Approbation indemnisation de la SMACLA pour le véhicule Citroen C4 immatriculé DC724 JF	-	1 088,00 €
2019-048	07/03/19	Approbation indemnisation du véhicule volé immatriculé AH-446-VN	-	8 333,33 €
2019-049	08/03/19	Réforme du tricycle électrique immatriculé EK 759 BB	-	-
2019-050	07/03/19	Contrat d'assistance et de télé-administration d'équipements réseau avec la société Securiview	1 an à compter du 1er janvier 2019, reconduit de manière expresse dans une limite de 5 ans	4 680,00 €
2019-051	11/03/19	Abrogation décision N° 2019_038 du 22/02/2019 - formation insertion jeunes 16-25 ans	-	-

2019-052	08/03/19	Versement des charges GUSO et salaires pour le concert des professeurs de l'EMD 2019_HOUSSAYE Ludivine	1 jour	493,75 €
2019-053	11/03/19	Versement des charges GUSO et salaires pour le concert des professeurs de l'EMD 2019_GAUDIN ZHANG Qianqian	1 jour	587,18 €
2019-054	11/03/19	Versement des charges GUSO et salaires pour le concert des professeurs de l'EMD 2019_FONTAINE Sylvain	1 jour	561,35 €
2019-055	11/03/19	Versement GUSO et salaires pour le concert des professeurs de l'EMD 2019_CREAMER François	1 jour	517,42 €
2019-056	11/03/19	Versement GUSO et salaires pour le concert des professeurs de l'EMD 2019_PROD'HOMME Christine	1 jour	496,42 €
2019-057	11/03/19	Versement des charges GUSO et salaires pour le concert des professeurs de l'EMD 2019_BRASSAC Cécile	1 jour	587,18 €
2019-058	11/03/19	Versement GUSO et salaires pour le concert des professeurs de l'EMD 2019_CLOOTS Nathalie	1 jour	587,18 €
2019-059	11/03/19	Versement GUSO et salaires pour le concert des professeurs de l'EMD 2019_MAUGY Eric	1 jour	526,72 €
2019-060	11/03/19	Versement des charges GUSO et salaires pour le concert des professeurs de l'EMD 2019_VOYE Martine	1 jour	485,22 €
2019-061	11/03/19	Versement des charges GUSO et salaires pour le concert des professeurs de l'EMD 2019_LEGRAS Adélaïde	1 jour	633,29 €
2019-062	11/03/19	Versement des charges GUSO et salaires pour le concert des professeurs de l'EMD 2019_ALECIAN Henri	1 jour	516,06 €
2019-063	11/03/19	Versement des charges GUSO et salaires pour le concert des professeurs de l'EMD 2019_JOLIBOIS Serge	1 jour	526,20 €
2019-064	08/03/19	Avenant au contrat d'assistance CM0012740 avec la société ARPEGE pour la maintenance interface PEC vers Mélodie V5	-	328,80 €
2019-065	11/03/19	Contrat mécénat Société Lakdarus Cars Nuit solidaire pour la santé	-	500,00 €
2019-066	11/03/19	Contrat mécénat Société RS Peinture Nuit solidaire pour la santé	-	500,00 €
2019-067	08/03/19	Notification du mémoire d'expropriation	-	911,00 €
2019-068	20/03/19	PA18/49 "Travaux de signalisation horizontale, verticale et directionnelle"	1 an renouvelable 3 fois	30 000€ Min 100 000€ Max
2019-069	20/03/19	Marché PA1505-MC2-AVENANT1 travaux d'entretien et de réparations ordinaires sur les voiries et réseaux d'assainissement	prolongation du 29 mars 2019 au 7 juin 2019	-

2019-070	25/03/19	Remboursement transport de Mme C. PIGNET membre du jury Laurent Terzieff lors du festival Ciné Poème	-	24,00 €
2019-071	25/03/19	Remboursement transport-B Todorovitch-lors du festival Ciné Poème	-	115,00 €
2019-072	25/03/19	Demande autorisation SACEM pour le concert organisé le samedi 09 mars 2019 au sein de la médiathèque Guy de Maupassant	-	75,32 €
2019-073	25/03/19	Exposition-Imagier vagabond- Enfance des livres-220219	du 1er au 28 avril 2019	1 400,00 €

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 0H26

La secrétaire de séance

Nadia AOUCHICHE

